

22 - Cuisine Centrale - Ré-étude du mode de fabrication des repas - Lancement de la procédure de maîtrise d'œuvre

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : La cuisine centrale de Besançon a pour vocation de répondre aux besoins des écoles maternelles et primaires, des centres aérés et de loisirs, des crèches et haltes garderies, ce nouvel équipement moderne devant concilier les impératifs de sécurité, de fonctionnalité et de rationalité économique et permettre une créativité culinaire accrue en lien avec le programme national Nutrition Santé.

Ce projet s'inscrivait également dans une démarche innovante en matière de qualité environnementale (procédés de construction, gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, de l'entretien et de la maintenance du matériel, confort acoustique, qualité sanitaire des espaces) et de qualité des produits, de la fabrication, de la cuisson... jusqu'à l'assiette.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a proposé la construction d'une cuisine centrale pour la production de 5 500 repas par jour en liaison chaude pour alimenter 80 sites. Aujourd'hui, 16 mois après la réception des travaux, les essais des installations de la cuisine centrale ne sont toujours pas terminés empêchant ainsi le constat de bon fonctionnement de l'ensemble de l'équipement et sa mise en service.

Face à cette situation et pour préserver ses droits, la Ville de Besançon a déposé une requête en référé expertise auprès du Tribunal Administratif de Besançon le 12 novembre 2010. Parallèlement à cette procédure, une consultation a été engagée pour retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage chargé de nous accompagner tout au long de la procédure de référé expertise, d'étudier les installations techniques et de définir des scénarios chiffrés pour rendre la cuisine opérationnelle.

Dans le même temps et conformément à la demande de l'expert lors de la réunion du 13 juin 2011, il convient d'engager des études de conception pour une nouvelle solution globale du processus de fabrication des repas.

Aussi, convient-il de désigner un nouveau maître d'œuvre. Conformément aux articles 35-I-2° et 74-(1)-4°-b) du Code des Marchés Publics, la procédure retenue pour le choix du maître d'œuvre est celle de la procédure négociée. En effet, le maître d'œuvre retenu devra œuvrer sous contrôle de l'Expert judiciaire, en fonction des instructions de ce dernier sur les remplacements à mettre en œuvre, au fur et à mesure de l'avancement de l'expertise judiciaire. En fonction des instructions dans le cadre de la procédure judiciaire, le maître d'œuvre se verra confier en plus de la mission de base les études de diagnostic se déclinant en relevés et analyses des installations de la cuisine ainsi qu'en faisabilité de l'opération (scénarios d'utilisation). Dans ces conditions, le programme de l'opération et l'enveloppe prévisionnelle du coût de l'opération ne peuvent être établis avant la fin de ces études. De plus, ce programme évoluera en fonction de l'avancement de la procédure d'expertise et pendant toute la durée des études d'avant-projet. Ainsi, la prestation de conception est de nature telle que les spécifications du marché ne peuvent être établies préalablement avec une précision suffisante pour permettre le recours à un appel d'offres.

Toutefois, les premières réunions d'expertises permettent de caractériser le nouveau processus de fabrication des repas envisagé. Il s'agit, tout en conservant l'objectif de fournir 5 500 repas par jour en liaison chaude pour les établissements scolaires, les crèches et les centres de loisirs uniquement, de revenir à un fonctionnement plus conventionnel de fabrication. Dans ce cadre, le maître d'œuvre retenu sera chargé d'étudier des solutions pour notamment :

- remplacer le système aérien de stockage réfrigéré ou non réfrigéré, de circulation et d'expédition en prenant en compte également le retour du matériel de livraison et de service des repas,
- mettre à niveau le système de traitement d'air pour concilier le confort du personnel et la sécurité alimentaire des préparations,
- remplacer le tunnel de lavage par une laverie,

- reprendre l'installation de l'eau électrolysée,
- remplacer les cellules de maintien en température et de refroidissement rapide,
- adapter l'installation de production de froid,
- quais à reprendre ou à mettre aux normes,

- ainsi que toutes modifications, remplacement ou adaptations à mettre en oeuvre en fonction des instructions de l'expert au fur et à mesure de l'avancement de l'expertise judiciaire.

A ce titre, il convient de désigner un jury chargé d'effectuer une proposition de classement des candidats, conformément à l'article 24-I du Code des Marchés Publics.

M. le Maire ou son représentant assurera la présidence de ce jury qui sera composé de trois collèges, dont un collège d'Elus qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner en son sein au scrutin proportionnel au plus forte reste :

1) un collège d'élus à voix délibérative

Les titulaires :

- 5 membres du Conseil Municipal élus en son sein

Les suppléants :

- 5 membres du Conseil Municipal élus en son sein.

Conformément au Code des Marchés Publics, il revient au Président du jury de désigner :

2) un collège de personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (voix délibérative)

Il comportera deux personnalités désignées par arrêté du président du jury dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du projet.

3) un collège de personnes qualifiées (voix délibérative)

Il sera composé de quatre membres désignés par arrêté du président du jury ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats (au moins 1/3 du jury).

Egalement des membres à voix consultative

Le comptable public et un représentant du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi peuvent participer, sur invitation du président du jury. Le Président du jury peut, en outre, faire appel au concours d'agents du pouvoir adjudicateur compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Il est proposé d'indemniser les architectes membres du jury dans les conditions suivantes :

- forfait de présence et d'analyse du dossier : 400 € HT par demi-journée,
- frais kilométriques : barème fiscal en vigueur.

Une commission technique assistera le jury.

Il convient de préciser que le Conseil Municipal sera appelé à délibérer une première fois pour attribuer le marché de maîtrise d'œuvre et une seconde fois pour approuver le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération.

Après avoir pris acte des candidatures suivantes pour le collège d'élus :

Liste 1 :

Titulaires :

- Mme Françoise FELLMANN,
- M. Christophe LIME,
- Mme Catherine THIEBAUT,
- Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA,

Suppléants :

- M. Frédéric ALLEMANN
- M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE
- Mme Solange JOLY
- M. Benoît CYPRIANI

Liste 2 :

Titulaire :

- M. Pascal BONNET

Suppléant :

- M. Jean ROSSELOT.

Il est procédé à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le principe d'une ré-étude du mode de fabrication des repas,
- autoriser M. le Maire à lancer une procédure de procédure négociée pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre,
- procéder, conformément aux dispositions ci-dessus, à l'élection des membres titulaires et suppléants du jury de concours suivant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- valider la composition du jury chargé de proposer un classement des candidats,
- approuver le montant d'indemnisation des architectes jurés.

«M. LE MAIRE : Je veux simplement resituer le contexte. En 2004 ce projet a été décidé à l'unanimité du Conseil Municipal, puis le projet a été retenu à l'unanimité toujours par la commission d'appel d'offres. Nous avons décidé alors de mettre une nouvelle cuisine rue Albert Thomas. Je rappelle que la volonté de la Ville était double ou triple ; c'était tout d'abord de garder la maîtrise de la fabrication des repas. Lorsque l'on voit actuellement toutes les difficultés qu'il y a en matière dite de sécurité alimentaire, je pense que c'est bien que la Ville garde la maîtrise en ce domaine, donc un des intérêts forts pour nous de cette cuisine municipale, c'est donc de garantir la sécurité alimentaire, c'est de la régie. Deuxièmement je rappelle que c'est aussi une opération importante dans le cadre de notre Agenda 21 puisqu'on veut utiliser des produits issus de l'agriculture biologique quand c'est possible, surtout de l'agriculture de la région dans le cadre de circuits courts et nous voulons aussi, vous le savez, faire travailler des personnes handicapées de l'ADAPEI puisqu'on n'achètera pas des pots de 25 kg de carotte râpée venant de je ne sais où mais des kilos de carottes ni épluchées, ni râpées, qui seront épluchées et conditionnées ici, donc nos enfants auront des produits frais, c'est la volonté de la Ville. Tout cela a été fait à l'unanimité et je m'en suis félicité.

Actuellement, il y a un certain nombre de difficultés qui tiennent déjà au fait que l'Entreprise AGATHE-SYSTEME qui détient environ un tiers du marché (équipements inox et système d'eau électrolysée) est défaillante, pudiquement cela veut dire qu'elle a fait faillite. Pour assurer la continuité de l'opération, nous avons alors demandé à nos services municipaux, qui l'ont très bien fait, je tiens à les en remercier, de remplacer l'entreprise défaillante et faire en sorte que le système marche. Christophe LIME que je tiens aussi à remercier a suivi cela de très près avec Françoise FELLMANN. Ils ont été très très présents sur cette opération, les services ont très bien travaillé pour apporter les modifications qui devaient être faites, sachant que chaque fois que nous intervenions c'était avec l'accord du maître d'œuvre parce que si nous l'avions fait sans lui demander, il aurait dit ensuite que ça ne fonctionnait pas et que c'était notre faute.

Lorsque la cuisine a été mise en service, on a constaté qu'elle pouvait fonctionner mais qu'il y avait des difficultés et pas suffisamment de garanties au niveau de la sécurité alimentaire. J'ai donc pris la décision, je l'assume, avec Françoise, Christophe et Catherine THIEBAUT qui s'est aussi beaucoup investie au niveau de la commission d'appel d'offres, ensemble nous avons pris la décision de ne pas lancer cette cuisine. Dans l'attente du fonctionnement de cette cuisine centrale, on va faire quelques travaux dans les cuisines actuelles, travaux qu'on se fera rembourser par les assurances mais on ne veut prendre aucun risque.

Il se trouve que l'architecte maître d'œuvre est parti sous d'autres cieux, ce qui n'a pas facilité les choses. Nous avons dû faire des pieds et des mains pour le retrouver car c'est lui qui est aussi responsable de cela, il ne faut pas avoir peur de le dire. Vous vous en souvenez, pour préserver les intérêts de la Ville, j'ai demandé au Conseil Municipal le 30 septembre 2010 l'autorisation d'ester en justice et j'ai demandé à Mme la Présidente du Tribunal Administratif de désigner un expert, ce qu'elle a fait. Cet expert, M. SAKLY, commence à rendre ses analyses dont nous ne parlerons pas ce soir ici bien sûr puisqu'il convient de laisser la justice administrative décider.

Donc dans cette opération, je le dis très clairement, nous avons toujours fait ce qu'il fallait faire. Je remercie nos services, je remercie les élus qui se sont vraiment investis là-dessus. Pour l'instant la Ville est victime, j'insiste bien, la Ville n'est pas coupable, elle est victime d'une entreprise défaillante et d'un architecte qui lui a vendu un mauvais produit. Donc maintenant les experts vont parler, ils rendront leur jugement que bien sûr nous vous communiquerons. Ce soir je vous demande de désigner une nouvelle maîtrise d'œuvre pour commencer à mettre en place, avec l'accord de l'expert bien sûr, ce qu'on pourrait appeler un plan B pour faire en sorte que très rapidement, enfin cela prendra sans doute une bonne année si ce n'est plus, on puisse effectivement remettre ce système-là en route et avoir enfin une cuisine qui ne sera pas, comme j'ai pu le lire, une boulangerie mais qui sera une vraie cuisine, moderne, qui fournira 5 500 repas de qualité aux enfants de nos écoles et de nos crèches. Voilà ce que je voulais dire.

Mme Martine JEANNIN : L'opposition municipale, il faut le reconnaître, n'a jamais été très critique au sujet de la cuisine centrale jusqu'à dernièrement lorsqu'on a pu lire que M. ROSSELOT écrivait au Préfet pour saisine de la Chambre Régionale des Comptes. Alors aujourd'hui ce sujet prend une toute autre dimension, elle interpelle et on cherche à savoir ce qui s'est réellement passé. J'ai retrouvé en cherchant un peu dans les archives qu'en fin de compte la cuisine centrale faisait partie de l'un de vos ambitieux projets lors du débat des orientations budgétaires en 2008. Vous parliez à ce moment-là d'un projet de grande envergure...

M. LE MAIRE : C'est toujours vrai.

Mme Martine JEANNIN : L'estimation de l'enveloppe était alors de 5,8 M€. La cuisine devait être opérationnelle avec 5 500 repas/jour à la rentrée 2009.

M. LE MAIRE : C'est vrai.

Mme Martine JEANNIN : On n'a pas cherché ni les uns ni les autres à savoir pourquoi ce projet prenait autant de retard et pourtant rien n'a été caché puisqu'au fur et à mesure des conseils municipaux vous nous demandiez juste de prendre acte de la signature des avenants. Dès la fin 2008 et pendant toute l'année 2009 il n'y a eu qu'une kyrielle d'avenants. Tous les lots ou presque ont fait l'objet d'un avenant. Je

vous en cite quelques-uns, de septembre 2008 à 2009, le gros œuvre, la menuiserie, les équipements, l'électromécanique, les fours d'équipement, les charpentes, les espaces verts, la production de froid 69 000 € titulaire du marché une société au Canada, les sols souples, le chauffage, et j'en passe. Vous avez remercié les services et la Présidente de la commission d'appel d'offres. Je pense qu'à un moment donné on devait quand même un peu se poser des questions ; il y a certainement eu un retard dans l'information. Je n'accuse personne, mais la Cour des Comptes va vérifier à qui incombent les responsabilités. Et puis en novembre 2010 on apprend que le cabinet d'architecture parisien 3 BORNES et l'Entreprise AGATHE Système spécialiste de cuisine sont en dépôt de bilan. Coup de massue supplémentaire. Je me souviens très bien avoir demandé à la commission d'appel d'offres dont je faisais partie si on étudiait les bilans les trois années précédentes avant de délivrer les marchés. On m'a répondu oui, les services m'ont répondu oui. Alors aujourd'hui au lieu d'un beau dessert on nous sert une note très salée de 7 M€ et comme c'est M. ROSSELOT qui a remis le couvert, je voterai comme lui.

M. LE MAIRE : Très bien. Simplement ce que je veux préciser c'est que la note salée de toute façon c'est une avance de fonds puisque nous espérons bien, comme nous espérons avoir raison, que cette somme nous sera remboursée par les assurances. Quant à la Chambre Régionale des Comptes, il y a une demande de M. ROSSELOT au Préfet et c'est tout à fait son droit de saisir la Chambre Régionale des Comptes. Attendons de voir si M. le Préfet saisira la Chambre Régionale des Comptes et si elle se saisira du dossier. Mais si elle le fait, il n'y a aucun problème mais vraiment aucun problème car tout cela est très très transparent

M. Jean ROSSELOT : Très transparent, je crois que le rapport aurait pu avoir un sous-titre qui aurait pu être «de l'art de la litote» parce que vous servez un rapport qui est quand même une tisane, pas faite à la cuisine centrale hélas, mais une tisane quand même assez anesthésiante. La moitié du rapport concerne l'organisation du retour à la case départ. Je ne suis pas là pour vous «embêter», je suis là pour contrôler l'action municipale, donc la moitié du rapport pour reprendre, comme vous l'écrivez, des études pour une conception nouvelle, quand on revient à la case départ conception nouvelle c'est quand même un peu inquiétant, pour une nouvelle solution globale, tout revoir du processus de fabrication des repas. Vous proposez, on a presque envie de vous dire merci, toute une organisation pour redépenser de l'argent pour cet équipement public après avoir déjà dépensé 7 M€ ce n'est pas rien quand même, toute une organisation, un collège de personnalités qualifiées, etc., des frais d'architecte à 400 € l'après-midi etc... mais tout cela méritait quand même d'être rappelé après avoir dépensé tellement. On ne peut pas se satisfaire de ce que vous écrivez pour reprendre le dossier à la case départ et dépenser à nouveau, ce serait fouler au pied l'exigence de transparence et quel corollaire du débat démocratique ! Il y a eu un parti pris technique au départ en dépit des mises en garde d'après ce que j'ai compris, je ne suis pas un spécialiste mais ce sont quelques personnes qualifiées, c'est le cas de le dire, de l'agro-alimentaire qui m'ont mis la puce à l'oreille il y a quelques mois déjà en me disant que des mises en garde avaient été faites et que néanmoins un parti pris était autre que celui qu'ils avaient recommandé. Alors rien ne marche ou pas grand chose. Vous étiez dans votre rôle en mettant en cause les entreprises, en saisissant le Tribunal Administratif en référé pour qu'il désigne un expert qui convoque les entreprises.

Alors le sens de ma démarche auprès de la Chambre Régionale des Comptes, il faut savoir que les magistrats financiers sont comme Janus, ils ont deux visages, ils peuvent condamner à l'amende les comptables publics mais ils sont aussi tout simplement autorité de contrôle administratif comme les inspections générales des ministères, comme l'IGAS par exemple qui peut avoir cette fonction-là. Donc ce que j'ai demandé c'est simplement aux magistrats financiers de se comporter comme l'IGAS par exemple et c'est leur spécialité de décrire les tenants et les aboutissants à la fois techniques et financiers pour éclairer qui de droit, les autorités, l'opinion publique sur le pourquoi, le comment mais ça n'a aucune connotation pénale, ce n'est pas du tout cela. Pourquoi la Chambre Régionale des Comptes et pourquoi le Préfet ? Parce que le code des juridictions financières dit que seul le préfet ou une autorité locale, un maire je n'allais pas vous le demander à vous je ne pense pas que vous auriez accepté, un maire ou le Préfet peuvent seuls saisir la Chambre Régionale des Comptes à l'effet de se pencher sur une affaire ponctuelle dont l'opinion publique, parce que c'est vrai les gens commencent à se dire quand même 7 M€, attend des éclaircissements. Mais il n'y a aucune connotation malveillante, voilà. La Ville a fait son travail, elle a saisi le Tribunal Administratif, les entreprises ont été convoquées par cet expert, il n'y en a pas qu'une d'après ce que j'ai compris il y en a bien une quinzaine, et en effet elles devront répondre. Votre rapport aurait pu

nous dire, d'ailleurs vous venez de l'évoquer, ce que vous pouviez estimer comme retour, enfin ce n'est encore pas fait, en assurance mais surtout votre rapport pouvait nous dire pourquoi finalement l'échec est aussi total, parce qu'on peut se tromper, on ne peut pas toujours tout savoir mais 7 M€, et un échec sur toute la ligne : le système de stockage, le système de traitement de l'air, le tunnel de lavage, l'eau électrolysée, les cellules de maintien de la température, l'installation du froid, franchement je ne sais pas comment ils ont fait, et on peut ajouter d'ailleurs vous le mentionnez, que les camions buttent quand ils veulent rentrer dans les murs. Je ne sais pas, ce serait quand même intéressant quand il y a 7 M€ de l'argent du contribuable en jeu, pour encore une fois des raisons d'exigence de transparence qui est le corollaire même de la démocratie locale, qu'on ait un éclaircissement. C'est pourquoi le rapport me paraît de ce point de vue-là si vous me permettez Monsieur le Maire un peu indigent. C'est tout, on attend des explications. Alors vous nous en avez données par oral un peu plus que par écrit. Vous avez tout à fait raison de dire qu'on ne sait pas si le Préfet répondra positivement à ma sollicitation. Il m'en a parlé, je lui en ai parlé, il m'a posé des questions, je lui ai répondu. Il m'a dit qu'il allait voir c'est tout et franchement ce ne serait pas inutile parce que c'est le travail des magistrats financiers et encore une fois ça n'a aucune connotation malveillante. Ils savent faire cela ; qu'ils écrivent ce qu'on appelle un rapport particulier, qu'ils nous donnent un état complet encore une fois parce que ce n'est pas 70 €, ce n'est pas 700 000 €, c'est 7 M€ et c'est quand même important.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur ROSSELOT. Je vous remercie de marteler au moins 20 fois 7 M€ afin que tout le monde l'entende bien.

M. Jean ROSSELOT : Ah bien oui.

M. LE MAIRE : Et que tout le monde comprenne bien que c'est vraiment un scandale. Je crois que je ne parviendrai pas à vous faire comprendre que dans cette opération la Ville est une victime. Je crois que vous n'y arriverez pas, de toute façon ce n'est pas ce que vous souhaitez. Je n'arriverai pas à vous faire comprendre que la faillite de l'entreprise n'était pas prévisible. Certainement que si vous étiez aux commandes vous auriez pu avec la science qui vous caractérise savoir que l'entreprise allait faire faillite, certainement que vous l'auriez prévu ! C'est dommage que vous n'ayez pas été dans la commission de Françoise FELLMANN parce que vous, lorsqu'à l'unanimité cette commission et vos amis ont choisi ce projet, vous auriez certainement levé la main en disant que cela ne fonctionnerait pas. Dans une commission des rapports sont présentés, la Ville s'est entourée de bureaux d'études en matière technique, en matière d'ingénierie très poussés qui ont analysé cela et qui eux aussi se sont trompés. Vous, vous voulez rester bien sûr et je le comprends, sur votre position, je ne veux pas perdre de temps. Si M. le Préfet décide de saisir la Chambre Régionale des Comptes, elle se saisira de ce dossier. Au passage d'ailleurs c'est assez amusant ce que vous dites parce qu'il me semble que la Chambre Régionale des Comptes est quelque part ici un peu menacée de suppression par le Gouvernement. D'ailleurs si vous pouvez effectivement faire passer ce message-là aux parlementaires pour qu'ils ne suppriment pas les Chambres Régionales des Comptes, ce serait bien. Monsieur ROSSELOT, dès que vous dites quelque chose et que je vous interromps vous menacez de partir, or vous n'avez de cesse quand les autres parlent de couper tout le monde. Essayez au moins de vous appliquer à vous-même la discipline que vous nous demandez de respecter.

Vous devriez savoir Monsieur ROSSELOT que les dépenses complémentaires engagées par la Ville font déjà l'objet d'une demande de remboursement au titre du préjudice subi puisqu'effectivement vous avez un certain nombre de connaissances juridiques et vous savez bien comment les assureurs peuvent traiter cela. Une demande a donc déjà été faite pour faire en sorte que nous soyons remboursés de ce préjudice. Alors arrêtez de dire que c'est de l'argent qui a été gâché, cette cuisine fonctionnera. Quand vous dites qu'on revoit globalement les choses, ce n'est pas le Maire qui décide cela, ce n'est pas Christophe LIME, c'est l'expert qui nous dit qu'il faut revoir cela au global, nous avons tout fait sous contrôle d'un expert, nous avons pris toutes les précautions et je pense que vous devriez simplement, très simplement féliciter les services mais aussi le Maire d'avoir pris toutes les dispositions. Il y a un dossier qui est instruit par la justice administrative, je n'en dirai rien. En plus quand vous dites que la CRC c'est l'inspection générale, non, je pense même que ça ne va pas plaire beaucoup à la Chambre Régionale des Comptes parce que l'inspection générale à ma connaissance est sous l'autorité d'un ministre et je suis même surpris que vous fassiez cette erreur, vous qui vous dites professeur de droit et la Chambre

Régionale des Comptes n'est pas sous l'autorité d'un ministre, elle est indépendante. Donc quand vous comparez la Chambre Régionale des Comptes à une inspection générale vous faites là une faute.

M. Christophe LIME : Ce que dit M. ROSSELOT je trouve est à la limite, je vais prendre le terme d'une certaine malhonnêteté en disant que nous avons cherché à cacher des choses, c'est ce que vous laissez sous-entendre qu'il n'y aurait pas eu de la transparence par rapport à ce dossier en laissant entendre qu'on aurait honte, qu'on serait en difficulté. Alors oui nous sommes en difficulté mais ce que je ne souhaite pas qu'on puisse dire à l'intérieur de ce Conseil Municipal c'est que nous n'ayons pas choisi la transparence sur ce dossier-là au niveau du Conseil Municipal puisque l'ensemble des étapes ont été présentées en Conseil Municipal où elles ont fait systématiquement l'objet de débats et de votes. Systématiquement nous avons fait le point sur ce dossier y compris en commission dès que nous avons commencé à avoir un certain nombre de difficultés avant même la réception du chantier. Donc il y a une totale transparence et ça a même fait la une de la presse de l'Est Républicain avec un article complet il y a déjà plusieurs mois. Chaque fois que la presse nous a demandé de visiter cette cuisine, nous avons toujours ouvert l'ensemble des éléments dans un souci de totale transparence vis-à-vis de la population. Donc je trouve très désagréable que vous fassiez supposer que nous puissions cacher quoi que ce soit.

«On dit que», «les professionnels disent qu'il y aurait eu peut-être», oui, quand le tiercé est arrivé c'est toujours facile de donner le premier ! Mais les professionnels étaient dans le jury Monsieur ROSSELOT. Lorsqu'il y a un jury il y a des professionnels, des élus, les services, des architectes et les professionnels qui sont là. On avait pris un certain nombre de gens spécialistes au niveau de la cuisine et je peux vous affirmer que l'ensemble de ce dossier-là a été voté à l'unanimité y compris par le représentant de l'opposition à cette époque-là, sans aucune remarque, on l'a fait vérifier, de la part des professionnels des cuisines. Donc bien entendu nous avons voulu un projet novateur certes mais pas extraordinaire, novateur sur un certain nombre d'éléments parce que oui nous construisons la cuisine du XXI^{ème} siècle, nous ne refaisons pas la cuisine du XIX^{ème} siècle, d'une façon assez novatrice pour avoir une qualité au niveau de la restauration parce que c'est ça que nous visons. Je tiens à rappeler que de nombreux enfants quand ils mangent à la cantine, le soir racontent les histoires de cantines à leur famille. Sur Besançon il y a déjà une qualité importante qui est réalisée aujourd'hui et nous voulions la pousser beaucoup plus loin y compris en terme de bio, de circuits courts, etc.

M. LE MAIRE : Et nous y arriverons.

M. Christophe LIME : Donc cela demandait un certain nombre d'investissements, d'éléments nouveaux. Aujourd'hui il y a un certain nombre de dysfonctionnements. La justice est saisie et ce n'est pas à vous que je vais apprendre cela Monsieur ROSSELOT, la Ville fait valoir l'ensemble de ses droits et de ses défenses et à partir de là on met tout le monde en cause et on va étudier l'ensemble des éléments car on va peut-être s'apercevoir que le dysfonctionnement d'un appareil va générer d'autres dysfonctionnements. C'est pour cela que dès le départ nous mettons tout le monde en cause, nous alimentons l'expert et il n'est pas question aujourd'hui de vous donner un quelconque élément qui puisse amener à influencer l'expert. Vous savez que la meilleure façon de mettre un expert en difficulté, c'est de lui dire ce qu'il va être obligé de penser. Donc nous observons bien entendu depuis le départ sur cette affaire juridique une très très grande prudence car nous ne voulons pas que les éléments que nous pourrions communiquer puissent se retourner contre la Ville. Ce sont nos avocats qui nous appellent à une très très grande prudence et qui décident les éléments que l'on peut communiquer. Nous nous sommes entourés d'un certain nombre d'experts, nous avons en interne les services que je tiens à féliciter, qui font un travail extraordinaire. Tous nos services sont mobilisés, les services Bâtiments, Juridiques, Restauration Scolaire avec Françoise FELLMANN, les élus. Tout à l'heure le Maire a cité Catherine THIEBAUT ; je pense que sa rigueur intellectuelle nous est extrêmement précieuse aujourd'hui dans le cadre des affaires qu'on peut avoir et je tiens à la féliciter parce que c'est elle qui a assisté aux deux expertises qu'il y a eu où je peux vous assurer qu'il est extrêmement important d'être présent parce que dans la cuisine centrale quand il y a 40 - 50 personnes, des avocats, des assurances, etc. etc. la moindre parole qui peut être lâchée peut se retourner contre nous. Donc bien entendu nous mettons tout en oeuvre pour pouvoir défendre au mieux les intérêts de la Ville. Nous nous sommes entourés également de cabinets extérieurs au niveau juridique mais aussi au niveau technique.

Aujourd'hui la délibération qui vous est soumise l'est à la demande de l'expert. Nous ne pouvons pas aller aussi vite qu'on le voudrait car nous souhaiterions que cette cuisine marche le plus rapidement possible mais vous savez très bien Monsieur ROSSELOT que c'est la justice qui va à son rythme et quelquefois n'est pas en lien avec ce qui peut se passer en terme de vie. Donc l'expert va revenir au mois de juillet, peut-être aussi en septembre. Un pré-rapport sera donné à l'automne et un rapport définitif, nous l'espérons, à la fin de l'année. Là, l'expertise donnera un certain nombre d'éléments. Nous pensons nous que nous n'avons aucune responsabilité dans ce qui arrive aujourd'hui, mais c'est l'expert qui va déterminer les pourcentages de responsabilité et qui va permettre l'indemnisation des travaux supplémentaires qui ont été réalisés. C'est dans ce but que sont chiffrés depuis plusieurs mois, les sommes financières versées aux entreprises, et ça apparaît sur un certain nombre d'avenants cités par Mme JEANNIN tout à l'heure, mais aussi le travail réalisé par les services qui est justifié heure par heure, car il faut savoir que la régie a passé des centaines d'heures à l'intérieur de cette cuisine. Ces éléments seront donnés à l'expert pour fixation du préjudice subi. S'y ajoutera un préjudice moral et aussi le montant des sommes correspondant aux travaux à réaliser pour le bon fonctionnement de cet équipement. Voilà où on en est. Je pense que nous avons mis le maximum de chances de notre côté pour pouvoir gagner. Maintenant nous sommes en justice et nous attendons la décision des juges.

M. LE MAIRE : Dans cette opération-là il y a au moins trois victimes : la Ville, les personnels des cuisines qui ont été fermées et qui souffrent de ne pas être dans la nouvelle cuisine, et les enfants aussi qui attendent cette cuisine. Je devrais les classer dans l'autre sens, les enfants, les personnels et la Ville, ce sont les trois groupes de victimes.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Philippe GONON m'a dit de s'abstenir pour lui mais pour ma part je voterai la délibération car je pense qu'il faut absolument trouver une solution pour que cet équipement moderne puisse marcher.

M. LE MAIRE : Je vous remercie de votre esprit constructif, comme souvent.

M. Jean-Marie GIRERD : Je ne vais pas me placer sur le plan juridique, je n'ai pas les compétences de Jean ni les vôtres d'ailleurs que j'ai pu constater. Par contre je vais prendre sur le plan plus du processus global, du système global qui a fait qu'on est arrivé à la situation actuelle parce que je pense qu'il est important de réfléchir pour quelles raisons, à un moment donné, on s'est retrouvé avec des gens qui acceptaient le projet. Il faut donc regarder le processus dans son ensemble et non pas chercher des coupables. Pour moi il n'est pas du tout dans mon esprit de rechercher des coupables. Il faut utiliser ce genre de problème, ce genre de problématique pour faire en sorte que ça ne se reproduise pas et voir exactement à quel moment les choses n'ont pas fonctionné, n'ont pas marché. Il ne faut surtout pas remettre en question les compétences. Quelquefois ce sont des problèmes beaucoup plus globaux qui peuvent survenir, par exemple un audit sur l'ensemble du processus pourrait déjà permettre de voir un peu comment les choses se passent. Par contre je pense que de toute façon on n'échappera pas à un retour d'expérience sur les aspects techniques, sur les aspects organisationnels, sur les aspects de méthode, sur les aspects environnementaux pour savoir d'où viennent les réels problèmes. En particulier je dirais que même sans présager des conclusions de ce genre de chose il faut qu'on se mette dans une démarche de management des risques dans ce genre de problématique. Il y a maintenant des normes qui existent comme ISO 31000, c'est un peu technique, qui permettent de bien cadrer ce genre de chose et bien envisager.

Et je voudrais apporter aussi une bribe de solution en disant, petite solution parce que je n'ai pas l'ensemble mais je crois que sur ce type de projet important il serait bon de voir éventuellement avec d'autres municipalités afin d'échanger, ce serait Besançon qui irait par exemple à Dijon, puis quelqu'un de Dijon qui viendrait à Besançon, ce qui permettrait ...

M. LE MAIRE : C'est ce qui se passe déjà. Le DGST de Dijon vient très souvent.

M. Jean-Marie GIRERD : ...mais pas seulement au niveau DGST. Je crois que c'est comme ça qu'il faut qu'on essaie de voir les choses et moi je ne me place pas sur le plan on a un problème, on essaie de le régler. Pour vous donner un exemple différent que j'ai connu dans le domaine aéronautique et spatial au niveau d'un satellite qui avait échoué avec Ariane, on s'est aperçu que les gens faisaient les actions, les

activités ; pris isolément tout allait bien et in fine il y avait un problème et le satellite était tombé à l'eau. Donc il faut regarder le problème dans son ensemble et regardez un peu ce que je vous propose, ce sont simplement des propositions.

M. LE MAIRE : Ces propositions sont bonnes puisque c'est ce que nous faisons. Françoise FELLMANN me dit par exemple que pour le processus de cuisine il y avait dans le jury le responsable des cuisines de Dijon. Très souvent dans les jurys il y a des responsables compétents de Montbéliard, de Belfort, de Dijon et de Lyon qui viennent et nous nous y allons. Donc je ne peux être que d'accord avec vous puisque nous le faisons déjà. Quant à l'audit sur le process que vous demandez, c'est aussi une bonne question mais c'est l'expert qui va le faire. Il va analyser tout cela parce que, Christophe LIME l'a dit, on est passé rapidement là-dessus mais si nous passons cette délibération ce soir c'est à la demande de l'expert qui lui-même a vu que ça n'allait pas et qui lui-même nous demande dès aujourd'hui d'avancer. Nous n'aurions pas voulu mettre en place ce plan B avant d'avoir son avis. Le processus sera donc analysé par l'expert. Il est possible qu'il y ait des erreurs de notre part et on en tiendra compte, il faut toujours s'enrichir de cela. Quant aux échanges de personnels, Françoise me rappelait que le directeur de la cuisine de Dijon était venu et il y avait aussi le directeur de la cuisine de l'Hôpital, et l'Hôpital c'est des milliers de repas.

Je vais vous dire, Monsieur GIRERD, nous sommes au moins autant que vous intéressés de savoir pourquoi ça n'a pas fonctionné. Pourquoi un dispositif qui a été vu non pas comme dit M. ROSSELOT par quelques-uns mais validé par le directeur de notre cuisine, par celui de la cuisine de Dijon, celui de la cuisine de l'Hôpital, par des architectes, par des bureaux d'études, ne fonctionne pas.

M. Jean ROSSELOT : Ce qui frise la malhonnêteté quelquefois, je le dis aussi bien à Christophe LIME qu'à vous, c'est de nous faire dire ce qu'on ne dit pas. C'est quand même fantastique. Bien sûr pour vous répondre Monsieur le Maire que je sais que les magistrats financiers ne sont pas sous la coupe, sous l'autorité du Ministère mais je vous dis que dans certains cas de procédure ils peuvent faire un travail de même nature que celui que peut faire l'IGAS c'est-à-dire des rapports à valeur indicative, c'est la définition même des rapports administratifs. Quand Christophe LIME nous dit que les services ont bien travaillé, je n'ai rien contre les services, franchement au contraire je les trouve très bien mais en revanche Christophe ce qui est malhonnête c'est quand même bien de savoir qu'à la base de tout, la politique dit-on c'est l'art des choix et bien sûr que les services font des choix mais il y a les aiguillages qui sont les faïtières des choix et les aiguillages ce sont quand même les élus qui les font. J'ai lu dans la presse qu'il y avait deux cas en France sur lesquels on aurait pu peut-être se renseigner. C'est le rôle de l'élu de savoir, de connaître, d'aller voir, les aiguillages c'est quand même vous qui les faites. Mais pour le plus important, bien sûr qu'on est dans la logique que vous indiquez, Odile indique qu'il faut en sortir mais tout simplement ce qu'on veut dire c'est que le panel d'erreurs est tellement important, les erreurs sont tellement exhaustives et complètes qu'on sort de la dose comme dirait François HOLLANDE du normal, c'est-à-dire de ce qui est raisonnable d'attendre d'erreurs dans un processus compliqué. Il y a toujours une marge mais quand on en est à quasiment 95 % on n'est plus dans la normale, on n'est plus dans le raisonnable. Je suis là pour vous dire ce que je pense et exercer mon rôle d'élu qui fait respirer la démocratie comme je dis, la transparence (rires). Vous pouvez rire mais je dis que le rapport ne cachait pas des choses, on n'en est pas là, mais le rapport n'évoque pas tout ce que ça a déjà coûté, ce que ça va coûter derrière, les véritables considérations en fonction de quels choix, ça ne l'évoque pas. Je n'ai pas dit que vous étiez des cachotiers, j'ai dit que vous étiez des experts dans l'art de la litote (rires), nuance ! Vous êtes des experts dans l'art de la litote, je n'ai pas dit que vous étiez des menteurs. Pour toutes ces raisons on va s'abstenir.

M. Pascal BONNET : Je suis quand même un peu surpris de vos réactions. Comme l'a dit Jean ROSSELOT il n'est pas question de mettre en cause des choses en terme d'honnêteté et sur le plan pénal. Notre rôle d'opposant et d'élu bisontin est là, c'est d'être vigilant sur ce qui se passe.

M. LE MAIRE : Ça vient d'être dit par Jean ROSSELOT.

M. Pascal BONNET : J'ai remarqué que vous me coupez la parole, laissez-moi parler quand même. On est parfois tous les 53 élus perturbés par un duo ! Ceci dit je vous ferai remarquer que plusieurs fois quand Jean ROSSELOT vous a répondu alors qu'il n'avait pas la parole vous l'interpelliez mais quand vous interpellez quelqu'un ça le booste à répondre. Je voulais dire simplement qu'on est là dans une

responsabilité politique, qu'il est de votre responsabilité politique d'exécutif de cette ville de répondre à une question et de donner les moyens de répondre à cette question qui coûte quand même comme vous l'avez rappelé vous-même 7 M€ aux contribuables. Il est de notre responsabilité d'élu d'être vigilant et vous avez essayé peut-être d'opposer les propositions de Jean-Marie GIRERD constructives et celles de Jean ROSSELOT qui déterminait une action politique plus malsaine. Non il y a une opposition qui fait son travail et Jean ROSSELOT a bien rappelé, comme Jean-Marie GIRERD, qu'il avait le souci par sa démarche d'aller dans l'intérêt de la Ville de Besançon et des Bisontins. Et je pense qu'on est là une opposition constructive et vigilante.

M. Frédéric ALLEMANN : Juste pour illustrer la transparence totale dans cette affaire de la cuisine, une visite a été organisée pour les membres de la CAO pour comprendre un peu mieux le problème l'hiver dernier.

M. LE MAIRE : C'est important de le dire. Plus personne ne demande la parole donc je considère que le débat est clos. Simplement donnons-nous rendez-vous lors de la remise du rapport de l'expert judiciaire puisqu'il va à nouveau y avoir un rapport. Je vous demanderai Monsieur ROSSELOT de ne pas en faire un dossier politique. Je sais le problème, je ne suis même pas sûr qu'au fond vous soyez persuadé de ce que vous dites. Vous savez bien qu'il n'y a pas de faute mais vous avez un besoin terrible d'exister et là c'est une occasion donc vous vous en faites un dossier politique alors que ce n'est qu'un dossier malheureux dans lequel la Ville est victime. J'aimerais bien au contraire que vous puissiez nous aider à recouvrer nos droits. Moi je fais confiance à la justice administrative de ce pays, je pense qu'elle saura trouver la vérité sur ce dossier. Nous nous reverrons donc prochainement sur ce projet. Le débat est clos.

Il faut désigner 5 personnes ; je propose que l'opposition ait une place, ça me paraît logique. 2 listes sont proposées, la liste 1, titulaires : Françoise FELLMANN, Christophe LIME, Catherine THIEBAUT, Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, suppléants : Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Solange JOLY, Benoît CYPRIANI. Liste 2, titulaire : Pascal BONNET, suppléant : Jean ROSSELOT».

Après en avoir délibéré, et sur avis favorable unanime (2 abstentions) de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés [8 abstentions : 6 du Groupe UMP-NC (M. ROSSELOT(2), M. GIRERD (2), M. BONNET (2)); 1 du Groupe MODEM (Mme FAIVRE-PETITJEAN pour M. GONON), 1 du Groupe Centre Droit (Mme M. JEANNIN)], décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants du jury de concours à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 54
- Nombre total de suffrages exprimés : 54
- Nombre de listes en présence : 2 comme sus-indiqué.

Nombre de suffrages obtenus :

- Liste 1 : 46
- Liste 2 : 8

La répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste conduit aux résultats suivants :

- Liste 1 : 4 sièges
- Liste 2 : 1 siège.

Sont donc désignés membres du jury de concours :

- en qualité de membres titulaires :

- Mme Françoise FELLMANN,
- M. Christophe LIME,
- Mme Catherine THIEBAUT,
- Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA,
- M. Pascal BONNET.

- en qualité de membres suppléants :

- M. Frédéric ALLEMANN
- M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE
- Mme Solange JOLY
- M. Benoît CYPRIANI
- M. Jean ROSSELOT.

Récépissé préfectoral du 8 juillet 2011.